

DEL-2020-200

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 7/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comite' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMADIO, AMOUDRY, BARBIER, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOÛET, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.
MM. DUPERTHUY, GERDIL, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. CONDEVAUX JF, BACHELLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BOUCLIER, BOUVARD C, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GILLET, GONDA, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER – Cabinet KLOPFER
Mmes ASSIER, CELDA, FORSTER, GIZARD, MALLET, PERINEL, PERRET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, SCOTTON, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 47
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE PRAZ-SUR-ARLY - GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION EN GAZ NATUREL - CONSTAT D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN GAZ NATUREL

Exposé du Président,

Par délibération en date du 02/07/2019, le Comité Syndical s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de PRAZ SUR ARLY.

Dans ce cadre, une procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT a été lancée le 05/07/2019.



La Commission d'Ouverture des Plis 1 (COP) réunie le 20/11/2019, a constaté la réception d'une candidature de l'entreprise GRDF. La Commission d'Ouverture des Plis 2 (COP) réunie le 17/12/2019 a constaté la remise d'une offre par GRDF. La Commission d'Ouverture des Plis 3 (COP) réunie le 14/01/2020 a proposé d'entrer en négociations avec le candidat GRDF.

Au terme des négociations avec GRDF, la commune de PRAZ-SUR-ARLY a fait part de sa volonté, courant décembre 2020, de ne pas accepter les termes de l'offre de GRDF et de renoncer à une desserte publique en gaz naturel.

En conséquence, le Président propose de constater l'infructuosité de la procédure pour la délégation de service public du gaz naturel sur la commune de PRAZ-SUR-ARLY.

Les membres du Comité sont invités :

1. à constater l'infructuosité de la consultation relative à la délégation du service public de distribution de gaz naturel sur la commune de PRAZ-SUR-ARLY.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.